

COMMUNE DE SALIGNAC BULLETIN MUNICIPAL

N°25



A partir du mercredi

12 juin 2019



**Tous les mercredis
de 17H30 à 21H30
sur la place entre
l'église et la mairie**



JUIN

2019



Le Mot du maire

Vous avez été nombreux à participer aux élections européennes, 59.26 %, ce qui prouve votre attachement à la vie démocratique. J'espère qu'il en sera de même pour les futures élections municipales en 2020 et que des volontés se feront jours pour former une nouvelle équipe.

Votre participation aux élections européennes montre que vous avez bien réalisé que notre vie quotidienne peut être impactée par des instances loin de notre cadre national. Il en est de même pour la vie municipale où les arcades administratives deviennent de plus en plus complexes.

Je vous ai souvent parlé de cette « fameuse » loi NOTRe qui organise les échelons territoriaux et qui déshabille les communes de leurs compétences. Il devient indispensable d'avoir une bonne connaissance de toutes ces lois qui régissent notre vie communale.

Il faut être conscient que les contours de notre commune se sont élargis à l'intercommunalité, pour le Tourisme, l'Économie, l'Extra-scolaire, la Gémapi (gestion des milieux aquatique et prévention des inondations), l'Assainissement non collectif et à partir du 1^{er} janvier 2020 l'assainissement collectif.

Cette fonction de Maire demande de l'investissement mais aussi une étude approfondie de tous ces dossiers.

Pour ma part j'espère avoir transmis ma passion pour cette mission aux membres de mon conseil municipal, que je remercie pour leur investissement, en espérant que certains souhaitent poursuivre cette belle aventure.

Comment joindre les services :

- **Mairie de Salignac** – Le village – 04290 Salignac
Horaires d'ouverture : le lundi, jeudi, vendredi de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00,
le mardi de 13H30 à 17H00.
Téléphone : 04.92.61.31.28
Adresse mail : salignachp@orange.fr
- **Communauté de Communes Jabron, Lure, Vançon, Durance** – Le Village – 04290 Salignac
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
Téléphone : 04.92.34.46.75.
Adresse mail : ccjlv@orange.fr
- **SIVU Salignac-Entrepierrres** – La Girale 04200 Entrepierrres
Horaires d'ouverture : le jeudi et vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00
Téléphone bureau 09.62.12.65.45 – Téléphone astreinte : 06.86.58.68.30
Adresse mail : sivu@entrepierres.fr
- **ASA d'irrigation Salignac-Entrepierrres** – zone du parc d'activité - 23, allée des Genets – bureau 1
– Bâtiment 23 – 04200 Sisteron
Horaires d'ouverture : le mardi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30
Attention depuis le 2 mai 2019, l'ASA a changé de local, le numéro de téléphone et adresse mail restent inchangés.
Téléphone bureau : 04.92.31.35.25 – Téléphone astreinte : 06.86.58.68.30
Adresse mail : asasalignacentrepierres@orange.fr

Etat Civil

Naissances :

- o Éléonore ROBERT, née le 30 janvier 2018 à SALIGNAC
- o Louis SIAS, né le 15 mars 2018 à Digne-les-Bains
- o Allyson NOWAK, née le 7 mai 2018 à Manosque
- o Léandre LECOMTE, né le 20 mai 2018 à Manosque
- o Olivia HOFFMANN, née le 17 juillet 2018 à Gap
- o Éliot FABREGAS, né le 30 juillet 2018 à Salignac
- o Lucas CESARINI, né le 29 juillet 2018 à Digne-les-Bains
- o Tom CHAISSE, né le 6 août 2018 à Manosque
- o Lucas DUSSAILLANT, né le 8 octobre 2018 à Gap
- o Léo HANTZ, né le 26 novembre à Digne-les-Bains
- o Lina BOTELLA, née le 22 décembre à Manosque
- o Sacha CABROLIER, né le 22 décembre à Manosque
- o Zoé DUBOIS, née le 11 janvier 2019
- o Manon SIMON, née le 30 janvier 2019



Mariages :

- o Jennifer AMIRAULT et Luc DUSSAILLANT, le 24 février 2018
- o Heva FARGIER et Martin VALVERDE, le 26 mai 2018
- o Laurence KRASZEWOSKI et Jean-Pierre DE VITA, le 16 juin 2018
- o Victoria MANWARING et Jonas FRIARD, le 28 juillet 2018
- o Marina GUBIERREZ et Loïc CHIAPPERO, le 25 août 2018
- o Chantal BOUCHAUD et Jean-Marie DELACROIX, le 22 septembre 2018
- o OBERLÉ Sylvie et THERAGE Philippe, le 16 mars 2019



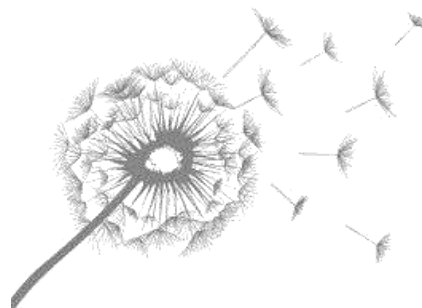
PACS :

- o PHILIBERT Mylène et HANTZ Gaël, le 21 septembre 2018
- o FABREGAS Aurélien et BÉRARD Léa, le 4 avril 2019



Décès :

- o Jean CASTEL, le 25 mars 2018
- o Renée ROUX épouse DUSSERRE-BRESSON, le 6 juin 2018
- o Michel PLANQUES, le 18 septembre 2018
- o André BRUN, le 22 novembre 2018
- o Albert BAUDRAND, le 3 décembre 2018
- o Daniel CHABBERT, le 26 décembre 2018
- o Thomas CHECCHIN, le 21 décembre 2018
- o Emile VALCH, le 31 décembre 2018
- o Nicole LARUE, le 11 mai 2019



Commémoration du 11 novembre 2018

Dimanche 11 novembre 2018, à 11h, le maire et son conseil municipal ont convié les habitants de Salignac devant le monument aux morts pour rendre hommage aux combattants de Salignac lors de la première guerre mondiale. Madame le Maire a lu le discours officiel puis une gerbe de fleurs a été déposée par les enfants du village suivie du chant de La Marseillaise.



Cérémonie des vœux 2019

La traditionnelle cérémonie des vœux s'est tenue le vendredi 18 Janvier 2019 à 18H30 dans la salle polyvalente. Dans un premier temps madame Isabelle MORINEAUD, adjoint au maire et vice-présidente du Conseil Départemental a pris la parole pour présenter les actions du Département.

Madame Chantal CHAIX, le Maire a repris la parole en remerciant le travail de l'équipe municipale et a fait un bilan de l'année 2018, de l'Etat civil, des projets terminés et ceux à venir.



Commémoration du 8 mai 2019

Cette année la cérémonie du 8 mai était chargée d'émotion, puisque c'était l'occasion de rendre hommage à Emile VALCH qui nous a quitté en décembre 2018. Il aurait eu 100 ans au mois de Mai. Il n'a jamais manqué une commémoration depuis son arrivée sur notre commune. Il avait su transmettre le témoignage de son histoire auprès des enfants de l'école. Il leur a apporté un message de paix et de fraternité entre les peuples.



Le Centre Communal d'Action Sociale de Salignac

Pour les fêtes de fin d'année, le CCAS de Salignac a distribué des colis aux aînés et avec le CCAS d'Aubignosc, un repas de Noël a été proposé au restaurant « L'Oustaou de la Foun » à Château-Arnoux.



Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Club des aînés, animé par Madame Nadine GARGANO, a été intégré au CCAS de Salignac. Les activités du club ont lieu les mercredis (jeux de cartes et de société) et vendredis (confection d'objet) de 14H à 18H.



Le vendredi 14 juin après-midi, le club organisera avec l'école une kermesse dont les bénéficiaires iront à la coopérative scolaire.

Le lundi 17 juin 2019 aura lieu la sortie organisée par les CCAS de Salignac et d'Aubignosc, pour visiter Saint Remy de Provence et les Carrières de Lumières pour l'exposition dédiée à Van Gogh. Le CCAS de Salignac participe à hauteur de 30 € par participant ayant plus 65 ans.

Le foyer rural de Salignac

Le foyer rural a organisé le **loto de Noël**, le dimanche 9 décembre 2018. Il y avait 15 quines - 5 cartons pleins et 1 carton vide de produits locaux. Les gros lots étaient :

- nuit insolite Rêvembulle dans le 05 + l'appareil photo instantané et 1 valise
- poubelle garnie
- Google Home / location 50€ chez Projet loc Sisteron / contrôle technique
- Cookeo / montage et équilibrage chez Pustel / location 50€ chez Projet loc Sisteron
- Tronçonneuse et stère de bois



Le foyer rural a confectionné et défilé avec le char Moulin du meunier pour le **carnaval**, le dimanche 24 février 2019. Deux chars de Sisteron se sont joints à eux pour faire le tour du village. Soixante-sept entrées ont été faites. Un goûter a été partagé dans la salle polyvalente et animé par Nico le Balonneur.



Le dimanche 28 avril 2019, s'est déroulée la **19^{ème} fête des plantes et de l'artisanat**, organisée par le foyer rural. Cinquante-et-un exposants étaient au rendez-vous cette année, avec la participation de Julie JOURDAN. Deux structures gonflables étaient présentes pour la plus grande joie des tout-petits.



Le coin de l'école d'Entrepierres

La semaine de l'école maternelle a eu lieu du 1er au 5 avril 2019 : Voici un aperçu de ce qui a été proposé à Entrepierres au cours de cette action de promotion de l'Ecole Maternelle qui a reçu un accueil très positif des parents.

Dans la classe des plus jeunes : Les parents sont venus assister aux matinées d'école de leurs enfants mais ils ont également présenté des métiers et des passions. Ces matinées se prolongeront un peu après la rentrée des vacances car beaucoup de parents sont intéressés. Il ressort un sentiment de coéducation très fort et une volonté de permettre à tous « nos » élèves d'apprendre. Merci à tous les parents ! Caroline Durant

Dans la classe des plus grands : Les parents nous ont rejoints pour la deuxième année consécutive, pour partager avec les enfants soit une de leur passion, soit un moment de classe quotidien. Pour les enfants, l'occasion de montrer leur univers, pour les parents une possibilité de comprendre le travail qui se fait en maternelle et pour tous, un moment privilégié qui renforce le lien école – famille, gage de réussite pour les enfants. Un grand merci à tous ! Anne Caussanel

Article Entrepierres Info n°49 mai 2019



On montre notre cabane aux parents



Créer un petit bouquet avec une maman fleuriste.



Apprendre à bien se nourrir et pourquoi.



On découvre le métier de bûcheron élagueur



Et du côté de l'école de Salignac

Les élèves de l'école élémentaire sont partis du 8 au 11 janvier 2019 pour observer les meutes de loups dans le Mercantour au parc Alpha. Ils ont pu faire des raquettes et des randonnées. Le financement s'est fait avec la coopérative scolaire qui a « économisé » chaque année pour ce type de projet et une participation des familles pour un montant de 60 € par enfant pour les quatre jours.





Le spectacle de l'école aura lieu le 25 juin 2019 à 17h sur la place entre l'école de Salignac et la mairie.

A propos de la garderie - cantine

La garderie est à votre disposition pour accueillir les enfants scolarisés à Salignac et à Entrepierrres tous les jours scolaires de : 7H30 à 8H30 et de 16H30 à 18H30.

Le goûter est collectif et servi vers 16H30 à tous les enfants inscrit à la garderie.

Nous vous rappelons que les inscriptions et les paiements de la cantine et de la garderie doivent être déposés d'avance auprès de la personne responsable de la garderie, Nadine GARGANO. Les permanences ont lieux de 18H à 18H45 : lundi 17 juin – jeudi 20 juin – lundi 24 juin 2019. **L'inscription et le paiement pour la première semaine de juillet est à faire impérativement avant le 24 juin. Si le paiement de la semaine n'a pas été fait d'avance, les enfants ne pourront pas être pris en charge à la cantine.**



L'aide aux devoirs

Chaque lundi et jeudi un créneau d'aide aux devoirs est mis en place de 17H à 18H afin d'accompagner les enfants de la garderie souhaitant bénéficier de cette aide. Bruno, qui a suivi une formation adaptée, apporte son expérience et son soutien à tout élève qui le sollicite.

Dans un premier temps le groupe de CP est pris en charge dans une ambiance studieuse, de concentration et de décontraction. Le fait de travailler en groupe crée une émulation tout à fait positive. Sur le même schéma, c'est au tour des CE de bénéficier de cet accompagnement. Concernant les CM, l'aide est beaucoup plus individualisée, la charge de travail étant logiquement plus importante. L'objectif est pour tous de prendre le temps de se concentrer au mieux. Pour cela on développe des qualités de patience, de volonté de progrès, en utilisant quelques ressorts ludiques afin de retrouver un certain plaisir et de ne plus percevoir les devoirs comme une charge contraignante.



Une kermesse sera organisée, le vendredi 14 juin après-midi dans la cour de la cantine-garderie.

Les P'tites Bouilles

Modalités d'inscription

Pour TOUS les enfants

Un dossier d'inscription 2019/2020 est à retirer au bureau des P'tites Bouilles
Fournir photo, carnet de santé, carte d'identité des parents,
livret de famille et assurance extrascolaire

□□□□□

Les inscriptions se font

à la journée ET 3 jours minimum par semaine

□□□□□

Le prix du repas est de 4,10€

□□□□□

Supplément de 10 euros pour les sorties fontaine de l'ours et Festival d'Avignon

□□□□□

Accueil

Départ

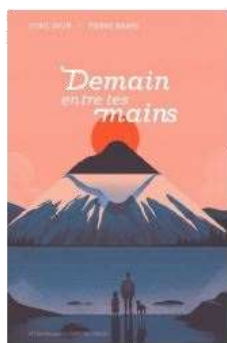
De 7h30 à 9h

De 11h30 à 12h ou de 13h à 13h30

Et de 11h30 à 12h ou de 13h30 à 14h

Et de 17h à 18h30

□□□□□



De 7h30 à 18h30

Avec ou sans repas

	Journée (sans repas)	3 jours (sans repas)	5 jours (sans repas)	1 repas
Résidents CCJLVD	9,50 €	28,50 €	47,50 €	4,10 €
Extérieur	15 €	30 €	75€	4,10 €

Inscription au bureau des p'tites bouilles avant le 27 juin



Plus d'info :

Caroline Cappellet

Directrice des P'tites Bouilles

Bât Grand Champ, 4 rue des écoles 04200 Peipin

09 71 31 36 81

06 48 33 74 63

lesptitesbouilles04@orange.fr

ETE 2019

POUR LES PLUS JEUNES
PREVOIR UN SAC AVEC
DES RECHANGES ET LE
DOUDOU

Le planning peut être
modifié en fonction de
la météo, des effectifs
ou autres imprévus

1ère semaine
Du 8 au 12
juillet 2019
Thème
RECYCLER

	Lundi 8	Mardi 9	Mercredi 10	Jeudi 11	Vendredi 12
les explorateurs 3 - 4 ans 	Découverte du conte "Dégoûtant" <i>repas</i> Fabrication fresque (1)	Jeu de l'oie du Potager <i>pique nique</i> grand jeu	La mare aux grenouilles <i>repas</i> Fabrication fresque (2)	Baignade Sisteron <i>pique nique</i> <u>départ à 9h</u> <u>retour à 17h</u>	A la recherche d'un lieu propre (jeu) <i>repas</i> Fabrication fresque (2)
les aventuriers 5 - 6 ans 	Découverte du conte "Le plus extraordinaire des jardins" <i>repas</i> Créons des personnages avec des pots de terre	Jeu de l'oie du Potager <i>pique nique</i> grand jeu	Cache potager <i>repas</i> Fabrication hôtel à insectes	Baignade Sisteron <i>pique nique</i> <u>départ à 9h</u> <u>retour à 17h</u>	salade de potager (jeu) <i>repas</i> Fabrication hôtel à insectes
les grands voyageurs Plus de 7 ans 	"Demain entre tes mains" <i>repas</i> grand jeu des citations	Mise en scène "demain entre tes mains" <i>pique nique</i> théâtre les lauriers Bio de César (Valbelle)	Théâtre d'expression <i>repas</i> Création de la trame de spectacle	Visite du centre de Tri <i>pique nique</i> <u>départ à 8h30</u> <u>retour à 17h</u>	Recycler (jeu sportif) <i>repas</i> Fait le tri (jeu sportif)

2ème semaine
Du 15 au 19
juillet 2019
Thème
REUTILISER

3ème semaine
Du 22 au 26
juillet 2019
Thème
REDUIRE

4ème semaine
Du 29 juillet au
2 août 2019
Thème
REPARER

	Lundi 15	Mardi 16	Mercredi 17	Jeudi 18	Vendredi 19
les explorateurs 3 - 4 ans 	Découverte du conte "Gare au Gaspi" repas Fabrication Papier Maché	Basket Poubelle (jeu) pique nique Fabrication "Miami Box"	Fabrication "Miami Box" (2) repas c'est ton choix	Départ à 8h Sortie Festival d'Avignon pique nique retour à 18h15	Fabrication de la corbeille à tri repas Fabrication de Moulin à vent
les aventuriers 5 - 6 ans 	découverte du livre "Compost, un guide familial pour recycler en s'amusant" repas La découverte du compost	La ficelle (jeu) pique nique Inspectons les habitants sous terre	Inventaire du compost repas c'est ton choix	 Départ à 8h Sortie Festival d'Avignon pique nique retour à 18h15	Jeu ver et échelle  repas Inventaire du compost
les grands voyageurs Plus de 7 ans 	"L'homme qui plantait des arbres" repas Quizz et jeux scéniques sur le conte de Jean Giono	Découverte de la Flore de Aubignoc pique nique Découverte de la Flore de Aubignoc	Préparation de "c'est ton choix" repas c'est ton choix	Départ à 8h Sortie Festival d'Avignon pique nique  retour à 18h15	Les grands voyageurs s'orientent repas choix du spectacle/chantons demain entre tes mains
les explorateurs 3 - 4 ans 	Découverte du conte "C'est du Propre" repas Création mobile animaux	Les rois de l'anti gaspi pique nique	Chasse au trésor de la forêt repas Finition du mobile	sortie à la fontaine de l'ours pique nique départ à 8h	Pain perdu (cuisine) repas Qui habite où? (jeu)
les aventuriers 5 - 6 ans 	Loto géant sur le compost repas Préparation affichage	Les rois de l'anti gaspi pique nique grand jeu	Top Chef menu compost repas Thé compost	sortie à la fontaine de l'ours pique nique 	Fabrication d'un Lombri compost repas Fin de l'affichage
les grands voyageurs Plus de 7 ans 	Loto géant sur le compost repas Préparation affichage	Les rois de l'anti gaspi pique nique grand jeu	Top Chef menu compost repas Thé compost	sortie à la fontaine de l'ours pique nique 	Fabrication d'un Lombri compost repas Fin de l'affichage
séjour 8 ans et plus		préparation du séjour	séjour "se raconter en montagne" 		
	Lundi 29	Mardi 30	Mercredi 31	Jeudi 1	Vendredi 2
les explorateurs 3 - 4 ans 	Découverte du livre "Ploc Ploc Banquise" repas Fabrication Pingouin	Tempête de neige repas Les pingouins sur la Banquise (jeu)	Fabrication d'un masque d'ours repas Raquette et banquise (jeu)	baignade Germanette pique nique départ à 8h30 retour à 18h	Réparons la planète repas grand jeu
les aventuriers 5 - 6 ans 	Découverte du conte "le secret du rocher noir" repas Jeu de l'oie sur l'écologie	Impacte carbone (jeu) repas Expérience scientifique Réchauffement de la planète	Fresque repas c'est ton choix	baignade Germanette pique nique départ à 8h30 retour à 18h 	Réparons la planète repas grand jeu
les grands voyageurs Plus de 7 ans 	Répétition de spectacle repas Réparons notre corps	Répétition de spectacle repas Protégeons la nature	Répétition de spectacle repas c'est ton choix	baignade Germanette pique nique départ à 8h30 retour à 18h	Répétition de spectacle pique nique Répétition Générale

PREVOIR pour tous

ET

TOUS les jours :

- ✓ CASQUETTES,
- ✓ GOURDE,
- ✓ CREME SOLAIRE,
- ✓ SERVIETTE DE BAIN
- ✓ ET MAILLOT DE BAIN



SPECTACLE ET REPAS
PARTAGE
LE 2 AOUT à 18H30
A la salle Mousterbelle
A VALBELLE



Une grille dessous la halle

En raison des incivilités et dégradations réalisées dans les toilettes publiques sous la halle, la municipalité a du faire poser une grille de protection. C'est une dépense supplémentaire pour le budget de la commune de 1 477.30 € TTC, sans compter le temps de travail pour les agents afin de nettoyer le local.



Un nouveau tracteur pour la commune

Comme indiqué lors de la lettre municipale de novembre 2018, la commune a acquis un nouveau tracteur et une nouvelle épareuse qui servira à l'entretien de la voirie communale, tonte des abords, débroussaillage, déneigement...



Aménagement de la salle polyvalente

Suite à la constatation d'une surconsommation importante d'électricité dans la salle polyvalente, le moyen de chauffage a été changé. Deux climatiseurs réversibles, beaucoup moins énergivore, ont été installés.

Afin de faciliter l'organisation de réunions de travail et des cérémonies officielles, l'aménagement d'une nouvelle sonorisation et d'un rétroprojecteur ont été installés.



Destruction des nids d'hyménoptères

Le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence (SDIS 04) continuera de réaliser gratuitement la destruction des nids d'hyménoptères, dans les lieux publics et sur la voie publique mais toutes les demandes à caractère privé seront orientées vers des prestataires de services privés. Dans le cas de carence des sociétés privées, le SDIS pourra réaliser la prestation moyennant financement : 130 € pour une opération classique et 300 € s'il y a une nécessité d'engager un moyen élévateur aérien de type échelle ou bras élévateur.

Gestion des listes électorales

Depuis le 1er janvier 2019 la gestion des listes électorales a été confiée à l'INSEE. L'inscription sur les listes électorales peut désormais se faire jusqu'au 6ème vendredi avant un scrutin. Le dépôt de demandes d'inscriptions pourra s'effectuer sur le site internet **www.service-public.fr** ou auprès du secrétariat de la mairie.



Recensement militaire



Tout français (garçon et filles) atteignant l'âge de 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée de défense et citoyenneté et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

A la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement qui est nécessaire pour se présenter à certains examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, etc.).

La demande de recensement peut être effectuée auprès du secrétariat de la mairie ou depuis le site **www.service-public.fr**.

Demandes de carte d'identité, de passeport, de certificat d'immatriculation et permis de conduire

Ces démarches administratives s'accomplissent en ligne et non plus aux guichets de la préfecture ou en mairie. Ainsi, depuis le 6 novembre 2017, les demandes de carte d'identité, de passeport, de certificat d'immatriculation et permis de conduire, s'effectuent directement par internet. Les usagers doivent se connecter sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés : **www.ants.gouv.fr** pour réaliser leurs démarches. Ces nouvelles procédures sont entièrement sécurisées, permettent un gain de temps et évitent les déplacements et les attentes aux guichets. Les usagers peuvent se faire accompagner par un « médiateur numérique », qui pourra les conseiller ou les guider, dans les points numériques installés en préfecture et sous-préfectures.

Le secrétariat de la mairie peut également guider les personnes qui rencontrent des difficultés lors de ces démarches.

Les autorisations d'urbanisme

Déclaration préalable de travaux (DP) :

Le délai d'instruction est de 1 mois à partir de la date du dépôt de la DP en mairie. La durée de validité de la décision accordant la DP (ou la décision tacite) est de 3 ans. Elle concerne :

- Travaux sur une maison ou une annexe (garage, véranda...) : création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol inférieure à 40 m².
- Création et modification de porte/fenêtre/toiture/façade
- Pose de panneaux photovoltaïques
- Changement de destination d'une construction
- Construction d'une piscine
- Construction d'un mur de clôture

Permis de construire :

Le délai pour instruire votre demande de permis de construire est de 2 mois à partir de la date du dépôt de la PC en mairie. La durée de validité du permis de construire est de 3 ans.

- Construction d'une maison individuelle
- Agrandissement d'une maison individuelle et/ou ses annexes : création de plus de 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol
- Changement de destination d'une construction : Vous devez faire une demande de permis de construire en cas de changement de destination de votre construction si vos travaux s'accompagnent d'une modification : de la structure porteuse ou de la façade de votre construction (par exemple, création de porte, fenêtre).

LE SERVICE DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JABRON LURE VANÇON DURANCE

Conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » est devenue au 1er janvier 2017, une compétence obligatoire pour la CCJLVD.



Aujourd'hui les **ordures ménagères résiduelles** (OMR - autrement dit les sacs noirs fermés de notre poubelle) sont enfouies au centre d'enfouissement du Beynon (05). Le traitement de ces OMR est facturé au poids (à la tonne). Ainsi, plus la quantité d'OMR de la CCJLVD est importante, plus la somme facturée à la CCJLVD sera élevée...et donc plus le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) demandé sera important.

Au contraire des OMR, toutes les **déchets recyclables** (emballages plastiques, cartons, papiers, verre...) sont rachetés par des filières de valorisation. Ces soutiens financiers participent au financement des dépenses du service de gestion des déchets. Ainsi, plus ces recettes sont importantes, moins la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sera élevée.

La **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)** fixée par l'Etat s'applique aux déchets mis en centre d'enfouissement. Elle a pour objectif de limiter le développement de ce type d'installations et d'encourager les comportements vertueux, comme la prévention des déchets, le recyclage,...

Actuellement à 24€ la tonne, elle va augmenter progressivement pour atteindre 65€ la tonne en 2025.

Concrètement pour la CCJLVD, qui enfouie chaque année environ 1 500 tonnes de déchets, cette augmentation représente une vraie explosion des coûts qui aura des conséquences importantes sur le budget, le coût supplémentaire étant évalué à plus de 60 000 €.

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Ça y est, l'extension des consignes de tri à tous les emballages est maintenant engagée sur le territoire de la CCJLVD.

Elle est effective depuis le 1er avril 2019.

EMBALLAGES A RECYCLER : DANS LES COLONNES JAUNES DE LA CCJLVD



Au final, chez vous tous les emballages se trient !

Pour accompagner cette extension et répondre aux quantités d'apports plus importantes qui sont attendues, la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance (CCJLVD) a décidé de renforcer certains points de tri par le déploiement de colonnes supplémentaires. De nouveaux autocollants ont aussi été apposés sur les colonnes existantes.

Pour vous faciliter le geste de tri, des sacs de pré-collecte sont à votre disposition sur simple demande en mairie ou à la Communauté de communes. Vous pouvez dès à présent vous y rendre pour en récupérer un.

UNE BAISSSE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) EN 2019



Pour assurer le financement du service de gestion des déchets ménagers et assimilés, la CCJLVD a décidé d'instaurer la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur l'ensemble de son territoire à compter du 1er janvier 2018.

♣ A quoi sert la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ?

La TEOM est un impôt solidaire qui permet de financer le service de gestion des déchets ménagers et assimilés de la CCJLVD. En effet, ce service a un coût, votre contribution permet ainsi de couvrir une partie des frais suivants :

- la collecte, le transport au centre d'enfouissement et le traitement des OMR
- la collecte, le transport au centre de tri et le traitement des recyclable (emballages, verre, papiers, cartons)
- le nettoyage et l'entretien des colonnes, containers, chalets
- l'accès aux déchèteries
- les frais de gestion du service (frais de personnel, frais administratifs...)
- la communication (prévention, soutien aux différents programmes d'amélioration de collecte et de tri des déchets)
- les investissements (aménagement des points de collectes, achat de colonnes de tri, de containers OMR, de chalets à cartons, ...)

♣ Comment est calculée la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ?

Le produit de la TEOM est calculé au plus juste, afin d'équilibrer le budget du service de gestion des déchets managers et assimilés, une fois les autres recettes déduites, et financer les investissements.

La TEOM est calculée sur la base de la taxe foncière, elle s'applique donc sur la valeur locative de la propriété bâtie. Le taux appliqué pour calculer la TEOM est voté par le Conseil communautaire au moment du vote du budget, en fonction des bases fournies par la DDFIP et du coût prévisionnel du service. En 2018, le taux de TEOM était de 12,48 %.

♣ La TEOM sert-elle à financer d'autres services ?

Non, la TEOM est entièrement et uniquement affectée à la gestion des déchets ménagers et assimilés.

♣ Une baisse du taux de TEOM en 2019 pour encourager le geste de tri

Encourager le geste de tri pour réduire la quantité de déchets non recyclables est une des priorités de la CCJLVD.

Dans un contexte financier contraint pour les administrés, les élus de la CCJLVD ont décidé de faire un geste fort en faveur des ménages du territoire. Ils ont ainsi décidé de **réduire de 1 point le taux de TEOM en 2019** (passant de 12,48% à 11,48%).

Cette décision vise dans un premier temps à **féliciter les ménages des efforts fournis en matière de tri des emballages** (+ 7% de 2017 à 2018). Cet élan doit maintenant continuer et s'amplifier si nous voulons faire face aux défis qui nous attendent.

Dans un second temps, elle vise à **encourager la réduction des déchets et le recyclage**. En effet, malgré cette hausse du tri des emballages, la CCJLVD reste encore loin des moyennes nationales sur des territoires de même typologie. Elle doit encore faire de très importants efforts en ce qui concerne la réduction des déchets et le recyclage de ces derniers. Ainsi la CCJLVD espère que ce geste fort encouragera les ménages de la Communauté de communes à réduire la quantité de déchets d'une part et à trier les déchets d'autre part.

Attention : Cette décision est un vrai pari sur l'avenir. Toutefois, il faut bien comprendre qu'elle **ne peut fonctionner que si tout le monde joue le jeu !** En effet, moins la quantité d'OMR de la CCJLVD sera importante, moins la facture sera élevée.



**Boucles Cyclistes Féminines
Durance-Bléone
ALPES DE HAUTE-PROVENCE
Les 22 et 23 Juin 2019
MALIJAI-SALIGNAC-L'ESCALE**



Les Boucles Cyclistes Féminines Durance-Bléone

Une épreuve « les Boucles Cyclistes Féminines Durance-Bléone » organisée par l'Union Cycliste Manosque 04, aura lieu les 22 et 23 juin sur Malijai – Salignac – l'Escale. Elle est réservée aux athlètes féminines juniors seniors toutes catégories. Elle est ouverte aux équipes régionales, de clubs ou individuel, le nombre de participants par équipe est de minimum 4 et 6 maximum. Epreuve limitée à 80 participantes.

Sur Salignac la circulation sera réglementée le dimanche 23 juin de 9H à 13H : - circulation en sens unique sur la voie communale n° 3 de la D604 au lieu-dit « Les 4 chemins » vers Volonne embranchement D4, lieu-dit « La Ponchonière », - circulation en sens unique sur la voie communale n° 1 du lieudit « La Grand'

Pièce » vers la D604 embranchement « Le Jas du Moine ». Le stationnement de tous véhicules sera interdit dans la zone « Départ/Arrivée » située au niveau du parking situé entre l'église et le restaurant « La Table de Salignac » au centre du village.



Concert dans l'Eglise

Duo méllophone et piano

Bruno Franssanito, Antoine Rossfelder

Lundi 22 juillet à 21H00 dans l'église de Salignac

Entrée 10 € – gratuit pour les enfants.



Vous pouvez retrouver sur le site internet de la commune : www.salignac04.fr toutes les actualités concernant la commune, les démarches administratives, les comptes rendus des conseils municipaux, les informations de vie pratique, les menus de la cantine...